

Résumé

Section A - Introduction et Avertissements

Avertissements

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives applicables. Toute décision d'investir dans les Titres concernés doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris tous documents incorporés par référence et les Conditions Définitives applicables. Les investisseurs peuvent être exposés à une perte partielle ou totale de leur investissement. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives applicables est intentée devant un tribunal d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale de l'Etat Membre où l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction de ce Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables avant le début de la procédure judiciaire. La responsabilité civile sera recherchée dans cet Etat Membre auprès de l'Emetteur ou du Garant (le cas échéant) sur la seule base du présent résumé, y compris sa traduction, mais seulement si le contenu du résumé est jugé trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, ou, s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Titres. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

Nom et les codes internationaux d'identification des valeurs mobilières (codes ISIN)

EUR "Bull and Bear" Open-End certificats sur Action
Numéro International d'Identification des Valeurs Mobilières ("ISIN") : veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Identité et coordonnées de l'émetteur

BNP Paribas Issuance B.V. ("BNPP B.V." ou l'"Emetteur"). L'Emetteur a été constitué aux Pays-Bas sous la forme d'une société non cotée en bourse à responsabilité limitée de droit néerlandais, et son siège social est situé Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : 7245009UXRIGIRYOBR48

Identité et coordonnées de l'offreur

BNP Paribas Warrants & Certificats, 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, n°0 800 235 000.

Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le prospectus

Autorité Néerlandaise des Marchés Financiers ("AFM"), Postbus 11723 - 1001 GS Amsterdam, Pays-Bas. www.afm.nl

Date d'approbation du prospectus

Ce Prospectus a été approuvé le 30 juin 2023 par l'AFM, tel que modifié ou complété à tout moment par des suppléments.

Section B - Informations clés sur l'émetteur

Qui est l'émetteur des valeurs mobilières?

Siège social / forme juridique / IEJ / droit régissant ses activités / pays d'origine

L'Emetteur a été constitué aux Pays-Bas sous la forme d'une société non cotée en bourse à responsabilité limitée de droit néerlandais, et son siège social est situé Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : 7245009UXRIGIRYOBR48. La notation de crédit à long terme de BNPP B.V. est: A+ avec une perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited) et la notation de crédit à court terme de BNPP B.V. est: A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited).

Principales activités

L'Emetteur a pour activité principale d'émettre et/ou d'acquérir des instruments financiers de toute nature et de conclure des contrats à cet effet pour le compte de différentes entités au sein du Groupe BNPP. Les actifs de BNPP B.V. sont constitués des obligations des autres entités du Groupe BNPP. Les Titulaires de titres de BNPP B.V. seront, sous réserve des dispositions de la Garantie pertinente émise par BNPP, exposés à la capacité des entités du Groupe BNPP à exécuter leurs obligations en vertu de ces contrats de couverture et peuvent subir des pertes si ces entités ne respectent pas leur engagement.

Principaux actionnaires

BNP Paribas détient 100% du capital de BNPP B.V.

Identité de ses principaux dirigeants

L'Administrateur de l'Émetteur est BNP Paribas Finance B.V. Administrateurs de BNP Paribas Finance B.V. : Edwin Herskovic/Cyriel Le Merrer/Folkert van Asma/Geert Lippens/François Buhagiar/Matthew Yandle.

Identité de ses contrôleurs légaux des comptes

Deloitte Accountants N.V. sont les auditeurs de l'Émetteur. Deloitte Accountants N.V. est un cabinet d'expertise comptable indépendant aux Pays-Bas, enregistré auprès de la NBA (Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants).

Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur?

Informations financières clés

Compte de résultat

	Année	Année-1
En €	31/12/2022	31/12/2021
Bénéfice/perte d'exploitation	120 674	47 856

Bilan		
	Année	Année-1
En €	31/12/2022	31/12/2021
Endettement financier net (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie)	94 563 113 054	87 075 923 521
Ratio courant (actif courant/passif courant)	1	1
Ratio dette sur capitaux propres (total du passif/total des capitaux propres)	126 405	133 566
Ratio de couverture des intérêts (résultat d'exploitation/charge d'intérêts)	Aucune charge d'intérêt	Aucune charge d'intérêt
État des flux de trésorerie		
	Année	Année-1
En €	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-113 916	622 151
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	0	0

Réserves dans le rapport d'audit

Sans objet, il n'existe aucune réserve dans le rapport d'audit sur les informations financières historiques contenues dans le Prospectus de Base.

Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur?

Non applicable. BNPP B.V. est une société opérationnelle. La solvabilité de BNPP B.V dépend de la solvabilité de BNPP.

Section C - Informations clés sur les valeurs mobilières

Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières?

Nature, catégorie et code ISIN

Les Titres sont des certificats ("Certificats") et sont émis en Souches. Code ISIN: veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Monnaie / dénomination / valeur nominale / nombre de valeurs mobilières émises / échéance

La devise de Titres est l' Euro ("EUR"). Les Titres n'ont pas de valeur nominale. Nombre/échéance des Titres : veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Droits attachés aux valeurs mobilières

Maintien de l'Emprunt à son Rang - Les modalités des Titres ne contiendront aucune clause de maintien de l'emprunt à son rang.

Cas de Défaute - Les modalités des Titres ne prévoient pas de cas de défaut.

Loi applicable - Les Titres sont soumis au droit français.

Intérêts - Les Titres ne portent pas intérêts et ne donneront lieu à aucun paiement d'intérêts.

Sous-jacent - Action.

Remboursement - Les Titres sont des Titres à Règlement en Numéraire.

A moins qu'il n'ait été préalablement remboursé ou racheté et annulé, chaque Titre habilite son titulaire à recevoir de l'Émetteur à la Date de Remboursement un Montant de Règlement en numéraire :

Effet de Levier Constant: produits sans terme (*Open-ended*) qui ont un rendement calculé par référence à un effet de levier déterminé quotidiennement par rapport à la performance positive ou négative d'un Sous-Jacent de Référence. Il n'y a pas de capital garanti.

Introduction

En ce qui concerne (i) la performance des Certificats Bull (ou Certificats Leverage), la performance du Certificat Bull sur un jour sera égale à la performance à effet de levier du Sous-Jacent de Référence ce même jour (qui peut être positive ou négative), et en ce qui concerne (ii) les Certificats Bear (ou Certificats Short), la performance à effet de levier du Sous-Jacent de Référence applicable sur un jour (qui peut être positive ou négative) aura un effet inverse sur la performance du Certificat Bear ce même jour.

Financing Amount and Reset Threshold (Montant de Financement et Seuil de Réinitialisation)

Dans chaque cas, la performance du Certificat Bull ou du Certificat Bear (selon le cas) sera ajustée de la Composante de Financement applicable. La Composante de Financement représente le coût d'emprunt de l'argent pour créer l'effet de levier, le coût de la couverture des Titres et de la commission et a, par conséquent, un impact sur la valeur des Certificats.

La performance des Certificats sur toute période supérieure à un jour étant dérivée de la performance capitalisée quotidiennement du Sous-Jacent de Référence au cours de cette période, la performance de ce Certificat peut différer de manière importante du Facteur Effet de Levier multiplié par la performance d'ensemble du Sous-Jacent de Référence sur la même période.

Les Certificats Bull et les Certificats Bear incluent une caractéristique, le Seuil de réinitialisation, qui est un pourcentage fixe appliqué à la valeur du Sous-Jacent de Référence observée à l'heure de calcul précédente. Si le dernier prix négocié du Sous-Jacent de Référence franchit à tout moment le Seuil de Réinitialisation, un Événement de Réinitialisation sera réputé s'être produit. Le Seuil de Réinitialisation sera alors mis à jour et à partir de ce moment, les prix seront basés sur le Prix de Réinitialisation jusqu'au prochain Événement de Réinitialisation ou jusqu'à la prochaine Heure de Calcul, la première occurrence étant retenue.

Issuer Call Option and Holder Put Option (Option d'Achat de l'Émetteur et Option de Vente du Titulaire)

L'Émetteur peut décider de rembourser par anticipation les Certificats Bull ou les Certificats Bear (selon le cas) en donnant un préavis écrit aux Titulaires de Titres. Les Titulaires de Titres peuvent résilier aussi leur position dans les Certificats par l'exercice de l'Option Put (de Vente) de l'Émetteur en donnant un préavis écrit à l'Émetteur.

Final Payout (Paiement Final)

Les Titulaires de Titres recevront un Paiement (Formule de Paiement Final ETS 2300) égal à la Valeur en Numéraire du Bull (dans le cas de Certificats Bull) ou à la Valeur en Numéraire du Bear (dans le cas de Certificats Bear) à la Date d'Évaluation, dans chaque cas, converti dans la Devise de Règlement au Taux de Change à la Date d'Évaluation applicable

Les fluctuations du taux de change de la devise concernée affecteront aussi la valeur des Certificats.

Formules de Paiement Final (ETS 2300)

- en ce qui concerne un **Certificat Bull**, la Valeur du Certificat Bull à la Date d'Évaluation applicable ; ou
 - en ce qui concerne un **Certificat Bear**, la Valeur du Certificat Bear à la Date d'Évaluation applicable,
- sans chaque cas, converti dans la Devise de Règlement au Taux de Change à la Date d'Évaluation applicable.

Où:

"**Bear Certificate Value (Valeur du Certificat Bear)**" ou "**Bear CV_t**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

$$\max [Bear CV_{t-1} \times (1 - L \times (\frac{U_t + div_t^{gross}}{U_{t-1}} - 1)) + FC_t ; 0.5\% \times Bear CV_{t-1}]$$

"**Bull Certificate Value (Valeur du Certificat Bull)**" ou "**Bull CV_t**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

$$\max [Bull CV_{t-1} \times (1 + L \times (\frac{U_t + div_t^{net}}{U_{t-1}} - 1)) + FC_t ; 0.5\% \times Bull CV_{t-1}]$$

"**Exchange Rate (Taux de Change)**" désigne un (1) si la Devise du Calcul applicable est la même que la Devise de Règlement ou autrement le taux de change (y compris tous taux de change en application desquels le taux de change applicable est dérivé) déterminé par l'Agent de Calcul par référence à www.bloomberg.com/markets/currencies/fixings (ou à toute page qui succédera à cette dernière, tel que déterminé par l'Agent de Calcul) à environ 14h00, heure de Francfort pour la conversion de tout montant dans la Devise de Règlement ou la Devise du Calcul applicable, à condition que si cette source n'est pas disponible, ce taux de change puisse être déterminé par l'Agent de Calcul par référence à des sources qu'il considère appropriées, en agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, compte tenu de la pratique du marché concerné ;

"**Valuation Date (Date d'Évaluation)**" désigne, la première occurrence entre :

- la date désignée en tant que telle par l'Émetteur à condition que cette date soit déterminée par l'Émetteur et notifiée aux Titulaires conformément à la Condition 10 sur les Titres au plus tard, le dixième (10^{ème}) Jour Ouvrable Applicable qui précède la Date d'Évaluation envisagée ;
- dans le cas du Paiement Put 2300, la Date d'Évaluation du Remboursement Optionnel ; ou
- dans le cas du Paiement Call 2300, la Date d'Évaluation du Remboursement Optionnel applicable.

à condition, dans chaque cas, que si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable Applicable, la Date d'Évaluation soit le Jour Ouvrable Applicable qui suit immédiatement.

Sous réserve des stipulations ci-dessous, l'Agent de Calcul calculera la Valeur du Certificat Bear et la Valeur du Certificat Bull chaque Jour Ouvrable Applicable. Afin d'effectuer ces calculs, l'Agent de Calcul calculera aussi le Cours du Sous-jacent_t chaque Jour Ouvrable Applicable.

Si, en ce qui concerne tout Jour Ouvrable Applicable (y compris la Date d'Évaluation), le Cours du Sous-jacent_t n'est pas disponible avant l'heure limite, ou si ce Jour Ouvrable Applicable est un Jour Perturbé, l'Agent des calculs déterminera le Cours du Sous-jacent_t pour ce Jour Ouvrable Applicable, en agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable par référence à la / (aux) source(s) qu'il considère appropriées.

Nonobstant ce qui précède, si dans la détermination par l'Agent de Calcul le Prix d'Observation du Sous-jacent de Référence à un ou plusieurs moment(s) (chacun de ces moments une "**Reset Event Determination Time (Heure de Détermination d'un Événement de Réinitialisation)**" pendant toute Observation Time Period (Période d'Observation) est (i) égal ou supérieur au Seuil de réinitialisation (dans le cas des Certificats Bear) ou (ii) égal à ou inférieur au Seuil de réinitialisation (dans le cas des Certificats Bull) (chacun un "**Événement de Réinitialisation**"), l'Agent de Calcul, à chaque occasion calculera le Prix de Réinitialisation (cf. ci-dessous) et la CV Bull ajustée ou la CV Bear Ajustée, selon le cas, sera la Valeur du Certificat Bull ou la Valeur du Certificat Bear, selon le cas, pour une telle Heure de Détermination d'un Événement de Réinitialisation un tel Jour Ouvrable Applicable. Si un ou plusieurs Événements de Réinitialisations se produisent dans une Période d'Observation, à l'Heure de Calcul_t tombant à la fin d'une telle période, l'Agent de Calcul calcule la Valeur du Certificat Bull ou la Valeur du Certificat Bear, selon le cas, en appliquant la formule énoncée ci-dessus, sauf que :

- **FC_t** est égal à (0) zéro ;
- **U_{t-1}** est le dernier Prix de Réinitialisation calculé avant l'Heure de Calcul_t ;
- dans le cas de Titres en actions, **div_t^{net}** et **div_t^{gross}** sera égal à (0) zéro.

Avec:

"**Adjusted Bear CV (CV Bear Ajustée)**" ou "**Adjusted Bull CV (CV Bull ajustée)**" désigne un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule Bear CV_(i) ou la formule Bull CV_(i), sauf que :

- (i) en ce qui concerne tout calcul à effectuer suite au premier Événement de Réinitialisation qui survient pendant une Période d'Observation "**Relevant Observation Time Period (la Période d'Observation Applicable)**", U_t sera le Prix de Réinitialisation calculé suite à l'Heure de Détermination de l'Événement de Réinitialisation ;

(ii) en ce qui concerne tout Événement de Réinitialisations qui survient par la suite pendant la Période d'Observation Applicable :

- **Bear CV_{t-1}** sera la CV Bear Ajustée et **Bull CV_{t-1}** sera la CV Bull Ajustée, selon le cas, calculée en dernier avant l'Heure de Détermination de l'Événement de Réinitialisation ;
- **FC_t** est égal à (0) zéro ;
- **U_t** est le Prix de Réinitialisation calculé à la suite de l'Heure de Détermination de l'Événement de Réinitialisation Applicable ;
- **U_{t-1}** est le Prix de Réinitialisation calculé la dernière fois avant l'Heure de Détermination de l'Événement de Réinitialisation concerné ;
- dans le cas de Titres en actions, **div_t^{net}** et **div_t^{gross}** sera égal à (0) zéro.

"**Bear CV₀**" désigne le Prix d'Émission par Certificat converti dans la Devise du Calcul au Taux de Change le Jour Ouvrable Applicable qui précède la Date de Début (t=0) ;

"**Bear CV_{t-1}**" désigne, en ce qui concerne le calcul de Bear CV, la Valeur du Certificat Bear calculée la dernière fois, à condition que Bear CV_(t-1) pour la Date de Cotation, soit Bear CV₀ ;

"**Bull CV₀**" désigne le Prix d'Émission par Certificat converti dans la Devise du Calcul au Taux de Change le Jour Ouvrable Applicable qui précède la Date de Début (t=0) ;

"**Bull CV_{t-1}**" désigne, en ce qui concerne le calcul de Bull CV, la Valeur du Certificat Bull calculée la dernière fois, à condition que Bull CV_(t-1) pour la Date de Cotation soit Bull CV₀ ;

"**Calculation Currency (Devise de Calcul)**" désigne la devise du Sous-jacent de Référence ;

"**Calculation_t Time (Heure de Calcul_t)**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, l'Heure de Clôture Programmée, dans chaque cas, le Jour Ouvrable Applicable ;

"**Calculation_{t-1} Time (Heure de Calcul_{t-1})**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, l'Heure de Clôture Programmée, dans chaque cas, le Jour Ouvrable Applicable ;

"**Commencement Date (Date de Début)**" désigne, la Date de Cotation du Certificat Bear concerné ou du Certificat Bull concerné (t=1) ;

"**Cut-off Time (Heure Limite)**" 19h00 (heure locale dans la ville dans laquelle la Bourse des Futures ou Options concernée est située), dans le cas d'une séance de négociation normale et 15h00 (heure locale dans la ville dans laquelle la Bourse des Futures ou Options est située), dans le cas d'une séance de négociation d'une demi-journée ;

"**div_t^{gross}**" désigne, en ce qui concerne une Date ex-dividende, un montant déterminé par l'Agent des calculs égal à la somme des dividendes bruts en numéraire et/ou d'autres distributions en numéraire payables en ce qui concerne le Sous-jacent de Référence applicable (ou dans le cas d'un Indice, eu égard à chaque Action à Indice (comme défini ci-dessous)) lié à cette Date ex-dividende ;

"**div_t^{net}**" désigne, en ce qui concerne une Date ex-dividende, un montant déterminé par l'Agent des calculs égal à la somme des dividendes en numéraire et/ou autres distributions en numéraire payables en ce qui concerne le Sous-jacent de Référence applicable (ou dans le cas d'un Indice, eu égard à une Action à Indice (comme définie ci-dessous)) lié à cette Date ex-dividende moins tous impôts déduits ou retenus à la source par ou pour le compte de toute autorité applicable ayant le pouvoir de taxation sur ces dividendes en application de toute convention de double imposition applicable ou d'une loi intérieure en vigueur au moment de la distribution ;

"**Ex-Dividend Date (Date ex-dividende)**" désigne, eu égard à une Action ou une action comportant un Indice (une « Index Share (Action à Indice) », la date à laquelle cette Action ou Action à Indice devient « ex-dividende » comme le détermine l'Agent des calculs ;

"**Fee (Commission de Gestion)**" ou "**F**" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous. L'Agent de Calcul, agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, peut ajuster la Commission au sein de la Fourchette de la Commission de Gestion (Fee Range) pour refléter une variation du coût pour l'Émetteur d'émettre les Titres ou de fournir un prix sur le marché secondaire ;

"**Fee Range (Fourchette de Commission)**" désigne la fourchette spécifiée dans les tableaux ci-dessous ;

"**Financing Component_(t) (Composante_(t) de Financement)**" ou "**FC_t**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable :

- en ce qui concerne un Certificat Bear, dans le cas des Titres en actions :

$$- CV_{t-1} \times ((-L - 1) \times (r_{t-1}^u - rm) + L \times (hc + F)) \times n(t - 1, t);$$

- en ce qui concerne un Certificat Bull, dans le cas des Titres en actions :

$$- CV_{t-1} \times ((L - 1) \times (r_{t-1}^u + rm) + L \times (hc + F)) \times n(t - 1, t);$$

"**Hedging Cost (Coût de Couverture)**" ou "**hc**" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous. Si, à tout moment après la Date de Cotation, le coût de la couverture des Titres dépasse substantiellement ce pourcentage spécifié, l'Agent de Calcul, en agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, peut ajuster le Coût de la Couverture pour refléter ce changement, sauf que le Coût de la Couverture ne sera pas inférieur au Coût Minimum de la Couverture et ne dépassera pas le Coût Maximum de la Couverture ;

"**Interest Margin (Marge d'Intérêt)**" ou "**rm**" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous. L'Agent de Calcul peut ajuster la Marge d'Intérêt, en agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, pour refléter toute disparité entre le Taux d'Intérêt de Référence et le taux de financement de l'Émetteur, sauf que la Marge d'Intérêt ne sera pas inférieure à la Marge d'Intérêt Minimum et ne pourra pas excéder la Marge d'Intérêt Maximum ;

"**Leverage Factor (Facteur Effet de Levier)**" ou "**L**" désigne le nombre positif spécifié dans les tableaux ci-dessous ;

"Listing Date (Date de Cotation)" désigne la Date d'Émission (i.e. 5 février 2024)

"Maximum Hedging Cost (Coût Maximum de Couverture)" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous ;

"Maximum Interest Margin (Marge d'Intérêt Maximum)" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous ;

"Minimum Hedging Cost (Coût Minimum de Couverture)" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous ;

"Minimum Interest Margin (Marge d'Intérêt Minimum)" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous ;

"Observation Price (Prix d'Observation)" désigne le prix négocié (traded price), comme spécifié dans les tableaux ci-dessous, du Sous-jacent de Référence publié par la Source du Prix d'Observation ;

"Observation Price Source (Source du Prix d'Observation)" désigne la source du prix spécifiée dans les tableaux ci-dessous ;

"Observation Time Period (Période d'Observation)" désigne, eu égard à un Jour Ouvrable Applicable, la période à partir du Heure de Calcul_{t-1} exclu jusqu'à et y compris l'Heure de Calcul_t ;

"Rate Period (Période du Taux d'Intérêt)" ou "n (t-1,t)" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, (i) le nombre de jours civils à partir de (et y compris) le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement ce Jour Ouvrable Applicable à (mais à l'exclusion de) ce Jour Ouvrable Applicable, divisé par (ii) 360 ;

"Reference Floating Rate (Taux d'intérêt de Référence Variable)" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, l'Option de Taux d'Intérêt Variable de Référence concernant le jour figurant sur la Page l'Option de Taux d'Intérêt Variable de Référence à l'heure de l'Option de Taux d'Intérêt Variable de Référence. Si le taux applicable ne figure pas sur cette page à ce moment-là, l'Agent de Calcul appliquera, comme substitut au taux applicable, le taux alternatif sélectionné par la banque centrale, par une banque de réserve, une autorité monétaire ou par tout établissement similaire dans la juridiction de la devise du taux concerné qui est conforme aux normes industrielles acceptées. Si l'Agent de Calcul n'est pas en mesure de déterminer un tel taux alternatif, l'Agent de Calcul déterminera l'Option de Taux d'Intérêt Variable de Référence pour ce Jour Ouvrable Applicable à l'heure et de(s) source(s) qu'il peut sélectionner en agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable ;

"Reference Floating Rate Option » (Option de Taux d'Intérêt Variable de Référence)" désigne le taux concerné et l'échéance désignée spécifiée dans les tableaux ci-dessous ;

"Reference Floating Rate Option Page (Page de l'Option de Taux d'Intérêt Variable de Référence)" désigne la page ou la source de prix spécifiée dans les tableaux ci-dessous ou toute page ou source qui lui succédera tel que déterminé par l'Agent de Calcul ;

"Reference Floating Rate Option Time (Heure de l'Option de Taux d'Intérêt Variable de Référence)" désigne l'heure spécifiée dans les tableaux ci-dessous ;

"Référence Interest Rate (Taux d'Intérêt de Référence)", " r_{t-1}^{ub} ", " r_{t-1}^{ub} " ou " r_{t-1}^{ur} " désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, le Taux d'Intérêt Variable de Référence pour le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement un tel jour ;

"Relevant Business Day (Jour Ouvrable Applicable)" désigne un Jour Ouvrable de Bourse ;

"Reset Price (Prix de Réinitialisation)" désigne le prix du Sous-jacent de Référence applicable déterminé par l'Agent de Calcul en référence au prix obtenu par le dénouement de tous accords de couverture liés au Sous-jacent eu égard au Titre applicable pendant la Période de Dénouement qui suit immédiatement l'Heure de Détermination de l'Événement de Réinitialisation concerné. La Période de Dénouement survient durant les heures d'ouverture de la Bourse concernée. Si la période entre la survenance de la dernière Heure de Détermination de l'Événement de Réinitialisation et l'heure de clôture officielle de la Bourse concernée, inclurait autrement un jour qui n'est pas un Jour Ouvrable Applicable, alors la période de détermination du Prix de Réinitialisation doit être prolongée jusqu'au Jour Ouvrable Applicable suivant, jusqu'à ce qu'une période complète égale à la Période de Dénouement se soit écoulée depuis l'Heure de Détermination de l'Événement de Réinitialisation le plus récent ;

"Reset Threshold (Seuil de Réinitialisation)" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

- en ce qui concerne un Certificat Bear, dans le cas des Titres en actions:

$$(1 + P_{reset}) \times U_{t-1} - div_t^{gross}$$

- en ce qui concerne un Certificat Bull, dans le cas des Titres en actions:

$$(1 - P_{reset}) \times U_{t-1} - div_t^{net}$$

À condition que :

- à l'Heure de Calcul_t ce Jour Ouvrable Applicable, le « Seuil de réinitialisation » calculé en application des paragraphes ci-dessus soit réinitialisé et calculé comme stipulé ci-dessus, sauf que les références à " U_{t-1} " seront réputées être des références à " U_t " et, dans le cas des paragraphes ci-dessus, les références à " rc_{t-1} " seront réputées être des références à " rc_t " ; et

- le Seuil de réinitialisation soit réinitialisé lors de la survenance de chaque Événement de Réinitialisation et soit calculé conformément à la formule du Seuil de Réinitialisation, sauf que :

- U_{t-1} est le Prix de Réinitialisation calculé en dernier avant l'Heure de Détermination de l'Événement de Réinitialisation concerné ;

- rc_{t-1} est égal à zéro.

"Reset Threshold Pourcentage (Pourcentage du Seuil de Réinitialisation)" ou " P_{reset} " désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous ;

"Settlement Currency (Devise de Règlement)" désigne la devise comme énoncé dans les tableaux ci-dessous ;

"Settlement Price (Prix de Règlement)" désigne le cours de clôture officiel de l'Action qui s'applique ;

"Underlying Price (Cours du sous-jacent_(t))" ou " $U_{(t)}$ " désigne en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, le Prix de Règlement ce Jour Ouvrable Applicable ;

"Underlying Price (Cours du sous-jacent_(t-1))" ou " $U_{(t-1)}$ " désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, le Cours du sous-jacent_(t) pour le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement un tel jour ;

"Underlying Reference (Sous-jacent de Référence)" est tel qu'énoncé dans les tableaux ci-dessous;

"Unwinding Time Period (Période de dénouement)" désigne une période de trois heures.

Fiscalité - Le Titulaire devra payer tous les impôts, taxes et/ou frais découlant de l'exercice et du règlement ou du remboursement des Titres et/ou de la livraison ou du transfert des actifs dus en cas de Règlement Physique. L'Emetteur devra déduire des montants payables ou des actifs livrables aux Titulaires certains impôts, taxes et frais non antérieurement déduits des montants payés ou des actifs livrés à des Titulaires, que l'Agent de Calcul déterminera comme attribuables aux Titres.

Les paiements seront soumis dans tous les cas (i) aux lois et réglementations fiscales ou autres qui leur sont applicables dans le lieu de paiement, (ii) à toute retenue à la source ou tout prélèvement libératoire devant être effectué en vertu d'un accord de la nature décrite à la Section 1471(b) de l'U.S. Internal Revenue Code de 1986 (le "**Code**"), ou qui est autrement imposé en vertu des Sections 1471 à 1474 du Code, de toutes réglementations ou conventions prises pour leur application, de toutes leurs interprétations officielles ou de toute loi prise pour appliquer une approche intergouvernementale de celles-ci, et (iii) à toute retenue à la source ou tout prélèvement libératoire devant être effectué en vertu de la Section 871(m) du Code.

Assemblées Générales - Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté et voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

Représentant des Titulaires - Les Titulaires ne seront pas regroupés en une Masse.

Rang de créance des valeurs mobilières

Les Titres sont des obligations non subordonnées et non assorties de sûretés de l'Emetteur et viennent au même rang entre eux.

Restrictions au libre transfert des valeurs mobilières

Il n'y a aucune restriction à la libre négociabilité des titres.

Politique de dividende ou de distribution

Sans objet.

Où les valeurs mobilières seront-elles négociées?

Admission à la négociation

Une demande a été présentée par l'Emetteur (ou pour son compte) en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur Euronext Access Paris.

Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une garantie?

Nature et portée de la garantie

Les obligations en vertu de la garantie sont des obligations senior préférées (au sens de l'article L.613-30-3-1-3° du Code monétaire et financier) et non assorties de sûretés de BNPP et viendront au même rang que toutes les autres obligations présentes et futures senior préférées et non assorties de sûretés soumises à des exceptions qui peuvent au cours du temps être obligatoires en vertu du droit français. Dans le cas où BNPP fait l'objet d'un renflouement interne, mais sans que BNPP B.V. n'en fasse l'objet, les obligations et/ou montants dus par BNPP, au titre de la garantie, devront être réduits afin de prendre en compte toutes les réductions ou modifications appliquées aux dettes de BNPP résultant de l'application du renflouement interne de BNPP par toute autorité de régulation compétente (y compris dans une situation où la garantie elle-même ne fait pas l'objet d'un tel renflouement interne).

Le Garant garantit inconditionnellement et irrévocablement à chaque Titulaire de titres que si, pour une raison quelconque, BNPP B.V. ne paie pas une somme payable par elle ou n'exécute pas une autre obligation relative à une Garantie à la date spécifiée pour ce paiement ou cette exécution, le Garant, conformément aux Conditions, paiera cette somme dans la devise dans laquelle ce paiement est dû en fonds immédiatement disponibles ou, selon le cas, exécutera ou fera exécuter l'obligation concernée à la date d'échéance de cette exécution.

Description du garant

Les Titres seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par BNP Paribas ("**BNPP**" ou le "**Garant**") en vertu d'une garantie de droit français signée par BNPP le 30 juin 2023 (la "**Garantie**"). Identifiant d'entité juridique ("**IEJ**") : R0MUWSFPU8MPRO8K5P83. Le Garant a été constitué en France sous la forme d'une société anonyme de droit français et agréée en qualité de banque, dont le siège social est situé 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris, France. Les notations de crédit à long terme de BNPP sont : A+ avec une perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited), Aa3 avec une perspective stable (Moody's Investors Service Ltd.), AA- avec une perspective stable (Fitch Ratings Ireland Limited) (qui est la notation long-terme attribuée à la dette senior préférée de BNPP par Fitch Ratings Ireland Limited) et AA (low) avec une perspective stable (DBRS Rating GmbH) et les notations de crédit à court terme de BNPP sont : A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited), P-1 (Moody's Investors Service Ltd.), F1+ (Fitch Ratings Ireland Limited) et R-1 (middle) (DBRS Rating GmbH).

L'organisation de BNP Paribas repose sur trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Corporate and Institutional Banking (CIB): Global Banking, Global Markets, Securities Services.

Commercial, Personal Banking & Services (CPBS):

- les banques commerciales de la zone euro: Banque Commerciale en France (BCEF), BNL banca commerciale (BNL bc), Banque Commerciale en Italie, Banque Commerciale en Belgique (BCB) et Banque Commerciale au Luxembourg (BCL).

- les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour de: Europe Méditerranée, couvrant les banques commerciales hors zone euro, notamment en Europe centrale, en Europe de l'Est, en Turquie et en Afrique.

- les services financiers: BNP Paribas Personal Finance, Arval et BNP Paribas Leasing Solutions, les nouveaux métiers digitaux (en particulier Nickel, Floa, Lyf) et BNP Paribas Personal Investors.

Investment & Protection Services (IPS): l'Assurance (BNP Paribas Cardif) et Gestion Institutionnelle et Privée : BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Real Estate, BNP Paribas Principal Investments (la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas) et BNP Paribas Wealth Management.

Au 30 juin 2023, les principaux actionnaires étaient la Société Fédérale de Participations et d'Investissement ("**SFPI**"), société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'Etat belge, qui détient 5,10% du capital social, BlackRock Inc. qui détient 6,90% du capital social, Amundi qui détient 5% du capital social et le Grand-Duché de Luxembourg, qui détient 1% du capital social.

Informations financières clés afin d'évaluer la capacité du garant à remplir ses engagements au titre de la garantie

BNP Paribas a publié le 2 mai 2023 des séries trimestrielles de l'année 2022 recomposées pour tenir compte sur chacun des trimestres (i) de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente à la suite de la cession de Bank of the West le 1er février 2023 ; (ii) de l'application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance à partir du 1er janvier 2023 ; (iii) de l'application de la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper-inflationnistes » en Turquie à partir du 1er janvier 2022 et (iv) de transferts internes d'activités et de résultats opérés chez Global Markets et dans la Banque Commerciale en Belgique.

Compte de résultat					
	Année	Année-1	Année-2	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison
En millions d'€	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	30/09/2023	30/09/2022
Produits d'intérêts nets	n.a	19 238	21 312	n.a	n.a
Commissions	n.a	10 362	9 862	n.a	n.a
Gains nets sur instruments financiers	n.a	7 777	7 146	n.a	n.a
Produit Net Bancaire	45 430	43 762	44 275	34 976	34 545
Coût du risque	-3 003	-2 971	-5 717	-2 065	-2 306
Résultat d'exploitation	12 564	11 325	8 364	9 738	9 846
Résultat net, part du Groupe	9 848	9 488	7 067	9 906	7 706
Résultat par action	7,8	7,26	5,31	6,85*	6,19
Bilan					
	Année	Année-1	Année-2	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison
En millions d'€	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	30/09/2023	30/09/2022
Total des actifs	2 663 748	2 634 444	2 488 491	2 701 362	3 009 340
Dettes représentées par un titre	220 937	220 106	212 351	268 513	228 110
Dont dettes senior préférées à moyen long terme	58 899**	78 845**	82 086**	n.a	n.a
Dettes subordonnées	24 160	25 667	23 325	n.a	n.a
Prêts et créances sur la clientèle	857 020	814 000	809 533	853 247	869 500
Dettes envers la clientèle	1 008 056	957 684	940 991	965 980	1 015 649
Capitaux propres (part du Groupe)	121 237	117 886	112 799	124 138	120 764
Créances douteuses / encours bruts***	1,7%	2%	2,1%	1,7%	1,7%
Ratio Common Equity Tier 1 (CET1)	12,3%	12,9%	12,8%	13,4%	12,1%
Ratio de fonds propres total	16,2%	16,4%	16,4%	17,8%	15,9%
Ratio de levier****	4,4%	4,1%	4,4%	4,5%	3,9%

(*) Calculé sur la base du résultat net distribuable en 2023

(**) Périmètre prudentiel

(***) Encours dépréciés (stage 3), bilan et hors bilan, non nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres sur les encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors bilan, y compris titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance).

(****) Sans l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème (calculé conformément à l'article 500 ter du Règlement UE n° 2020/873). L'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème a pris fin le 31 mars 2022.

Principaux facteurs de risque liés au garant

1. Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.
2. Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en oeuvre par le Groupe BNP Paribas pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.
3. Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.
4. L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs
5. Le contexte économique et financier défavorable a eu par le passé, et pourrait avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe BNP Paribas et les marchés dans lesquels il opère.
6. Des mesures législatives et réglementaires prises ces dernières années, en particulier en réponse à la crise financière mondiale, ainsi que des nouvelles propositions de loi, pourraient affecter de manière substantielle le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.
7. Si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à réaliser ses objectifs stratégiques, ou si ses résultats ne suivaient pas les tendances prévues, le cours de ses instruments financiers pourrait en être défavorablement affecté.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières?

Principaux facteurs de risque spécifiques aux valeurs mobilières

Il existe également des risques liés aux Certificats, notamment :

1. Risque relatif à la structure des Titres :

Produits à effet de levier Constant : Les investisseurs peuvent être exposés à une perte partielle ou totale de leur investissement. Le rendement de ces Titres dépend de la performance quotidienne du ou des Sous-Jacent(s) de Référence, et remboursements automatiques anticipés. Les produits à effet de levier Constant sont généralement adaptés à des investissements à court terme intra journalier ou de quelques jours ; des investissements de ce type détenus pour une période plus longue peuvent être affectés par la volatilité des conditions de marché qui peuvent avoir un impact négatif sur la performance des Sous-Jacents de Référence. Les Certificats Bull et Bear (Formule de Paiement Final ETS 2300) sont conçus pour la négociation à court terme ou intrajournalière uniquement car ils sont valorisés sur la base de leur performance quotidienne cumulée.

2. Risque relatif au Sous-jacent et à ses Perturbations et Ajustements :

À la différence d'un investissement direct dans une ou des Actions, des Actions Composées, des GDR et/ou des ADR composant la ou les Références Sous-jacentes (collectivement la/les « Action(s) »), un investissement dans des Titres Actions ne donne pas droit aux Titulaires de voter ou de recevoir des dividendes ou des distributions (sauf stipulation contraire dans les Conditions Définitives). Par conséquent, le rendement des Titres Actions ne sera pas le même que celui d'un investissement direct dans la ou les Actions concernées et pourrait être inférieur à celui d'un investissement direct : l'exposition à une ou plusieurs actions (y compris des actions qui sont attachées les unes aux autres et qui sont négociées comme une seule unité (les "Actions Jumelées")), des risques de marché similaires à ceux

liés à un investissement direct dans un titre de capital, global depository receipt ("GDR") ou American depository receipt ("ADR"), des cas d'ajustement potentiels ou des événements exceptionnels affectant les actions, un dérèglement du marché ou le défaut d'ouverture d'une bourse, qui peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur et la liquidité des Titres, et le fait que l'Émetteur ne fournira pas d'informations post-émission sur le Sous-jacent de Référence.

3. Risque relatif aux marchés sur lesquels sont négociés les Titres :

Facteurs affectant la valeur et le cours des Titres : Le cours des Titres peut être affecté par un certain nombre de facteurs dont, notamment, le prix, la valeur ou le niveau de la ou des Références Sous-jacentes, le temps restant jusqu'à la date de remboursement prévue des Titres, la volatilité réelle ou implicite associée à la ou aux Références Sous-jacentes et le risque de corrélation de la ou des Références Sous-jacentes concernées. La possibilité que la valeur et le cours des Titres fluctuent (de manière positive comme négative) dépend d'un certain nombre de facteurs, que les investisseurs doivent examiner attentivement avant d'acheter ou de vendre des Titres.

4. Risque juridique :

Assemblées générales : Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté et voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

Section D - Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière?

Conditions générales et calendrier prévisionnel de l'offre

Les Titres seront intégralement souscrits par BNP Paribas Financial Markets S.N.C. en sa qualité de Gestionnaire le 5 février 2024. Une demande a été présentée par l'Émetteur (ou pour son compte) en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur Euronext Access Paris. Cette émission de Titres est offerte dans le cadre d'une Offre Non-exemptée en France.

Estimation des dépenses totales liées à l'émission et/ou à l'offre, y compris une estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur

Il n'existe pas de dépenses facturées à l'investisseur par l'Émetteur.

Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation?

Description de l'offreur

BNP Paribas Warrants & Certificats, 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, n° 0 800 235 000. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : R0MUWSFPU8MPRO8K5P83.

L'offreur a été constitué en France sous la forme d'une société anonyme de droit français.

Pourquoi ce prospectus est-il établi?

Utilisation et montant net estimé du produit

Les produits nets de l'émission des Titres seront affectés aux besoins généraux de financement de l'Émetteur. Ces produits pourront être utilisés pour maintenir des positions sur des contrats d'options ou des contrats à terme ou d'autres instruments de couverture. Produit net estimé : 87 400 EUR.

Convention de prise ferme

Non applicable.

Principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation

Tout Agent Placeur et ses affiliés peuvent aussi avoir été impliqué, et pourrait dans le futur être impliqué, dans des transactions de banque d'investissement ou commerciale avec, ou lui fournir d'autres services à, l'Émetteur et son Garant et leurs affiliés dans le cours normal de leurs activités.

Diverses entités au sein du groupe BNPP (y compris l'Émetteur et le Garant) et les Sociétés affiliées assument différents rôles en rapport avec les Titres, notamment celui d'Émetteur des Titres et d'Agent de Calcul des Titres et peuvent également s'engager dans des activités de négociation (y compris des activités de couverture) relatives au Sous-jacent et à d'autres instruments ou produits dérivés basés sur le Sous-jacent, ou liés à celui-ci, qui peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts potentiels.

BNP Paribas Financial Markets SNC, qui agit en tant que Gestionnaire et Agent de Calcul, est une Société affiliée de l'Émetteur et du Garant, et des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister entre elle et les titulaires de Titres, y compris en ce qui concerne certaines décisions et jugements que l'Agent de Calcul doit prendre. Les intérêts économiques de l'Émetteur et de BNP Paribas Financial Markets SNC en tant que Gestionnaire et Agent de Calcul sont potentiellement contraires aux intérêts des Titulaires en tant qu'investisseurs dans les Titres.

Exception faite de ce qui est mentionné ci-dessus, aucune personne intervenant dans l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Émetteur, un intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'offre, y compris des intérêts conflictuels.

N° de Souche / Code ISIN	Nbre de Titres émis	Nbre de Titres	Code Mnemonique	Prix d'émission par Titre (exprimé dans la Devise de Calcul)/ Bull CV ₀ / Bear CV ₀	Bull / Bear	Effet de Levier (Leverage Factor)	Pourcentage du Seuil de Réinitialisation (Reset Threshold Percentage)	Commission de Gestion (Fee / Fee Range)	Marge d'intérêt (Interest Margin (Min / Max))	Coût de Couverture (Hedging Cost (Min / Max))	Taux d'Intérêt de Référence	Page du Taux d'Intérêt de Référence	Reference Floating Rate Option Time du Taux d'Intérêt de Référence	Date de Remboursement / maturité ouverte
FRBNPP010K24	5,000	5,455	94VRB	EUR 20*	Bull	5	18%	0.70% (0% - 10%)	0% (-5% - 5%)	0% (-10% - 10%)	EURIBOR 1M	EURIBOR1MD=	Once per Business Day at or around 11:00 a.m. Central European Time	Open-end

- Date d'émission initiale CV0 (23/05/2019)

N° de Souche / Code ISIN	Type de l'Action	Société / Action	Devise	Code ISIN de l'Action	Site Internet de l'Action	Bourse	Site Internet de la Bourse	Taux de Change	Observation Price	Observation Price Source
FRBNPP010K24	Ordinary	LVMH Moet Hennessy - Louis Vuitton SE	EUR	FR0000121014	www.lvmh.fr	Euronext Paris	www.euronext.com	1	Traded price	Exchange